



RESOLUTIONS N° 31/2026/PR/MCA-Reg/CA
ISSUES DE LA DIXIEME SESSION ORDINAIRE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MCA-BENIN REGIONAL

16 Juillet 2026

Salle 402, MCA-BENIN REGIONAL

Le Conseil d'Administration du Millennium Challenge Account-Bénin Régional ("**MCA-Bénin Régional**") s'est réuni le **jeudi 16 juillet 2026**, en sa dixième session ordinaire, au siège du MCA-Bénin Régional, salle 402, Cotonou, en République du Bénin, à l'invitation qui a été notifiée à ses membres le 09 juillet 2026, conformément aux dispositions de l'Annexe I.C.1 (b) de l'Accord de Don, de l'article 16 du Décret n° 2023-276 du 24 mai 2023 portant création, organisation, composition et fonctionnement du Millennium Challenge Account-Bénin Régional et de la section 3.13 (a) des Statuts du MCA-Bénin Régional, tels que modifiés (les "**Statuts**").

CONSIDERANT QUE les Etats-Unis d'Amérique, représentés par le Millennium Challenge Corporation ("**MCC**") et la République du Bénin représentée par le Gouvernement, ont conclu un Accord de Don du Millennium Challenge en date du 14 décembre 2022 (l'"**Accord de Don**") ;

CONSIDERANT QUE les termes commençant par une majuscule et qui ne sont pas définis dans les présentes, revêtent la signification qui leur est donnée dans l'Accord de Don ;

CONSIDERANT QUE par Décret n° 2023-276 du 24 mai 2023 portant création, organisation, composition et fonctionnement du Millennium Challenge Account-Bénin Régional (le "**Décret**") le Gouvernement a créé le MCA-Bénin Régional pour mettre en œuvre les dispositions de l'Accord de Don et des Accords Complémentaires tels que définis dans l'Accord de Don ;

CONSIDERANT ENFIN QUE la réunion du Conseil d'Administration a été régulièrement convoquée, et que le quorum requis pour tenir la session a été atteint conformément aux dispositions de l'article 16 du Décret, de la section 3.13 (b)(i) des Statuts ;

Le Conseil d'Administration, après avoir suivi les communications présentées par le Coordonnateur National du MCA-Bénin Régional au cours de la présente session, et après en avoir délibéré, a :

RESOLU QUE chaque membre du Conseil d'Administration présent reconnaît avoir reçu une notification suffisante de l'avis de convocation de la dixième session ordinaire ;

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, se référant aux Résolutions n°27/PR/MCA-Bénin Reg du 04 avril 2026, relatives au plan d'optimisation des ressources humaines du MCA-Bénin Régional, instruit le Coordonnateur National à l'effet de rendre compte trimestriellement au Conseil de la mise en œuvre desdites résolutions, à compter de septembre 2026.

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après discussions sur le sujet :

- ✓ Prend acte des résultats du processus de passation du marché relatif à la construction de la route Setto-Dassa-Zoumè , et
- ✓ Autorise le Coordonnateur National à signer le contrat avec le Groupement SOGEA SATOM BÉNIN.

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen et discussions, ratifie les documents relatifs au décaissement des fonds ci-après, pour le trimestre de juillet à septembre 2026 :

- ✓ Fonds Compact
 1. Plan de travail,
 2. Budget Détaillé,
 3. Rapport Financier Détaillé,
 4. Demande de Décaissement,
 5. Note explicative,
 6. Rapport de Passation des Marchés,
 7. Rapport sur les conditions préalables.
- ✓ Fonds de Facilitation du Programme (CFF) :
 1. Budget Détaillé,
 2. Rapport Financier Détaillé,
 3. Demande de Décaissement,
 4. Note explicative,
 5. Rapport de Passation des Marchés, et
 6. Rapport sur les Conditions Préalables.

✓ Fonds de Développement du Compact (CDF) :

1. Budget Détaillé,
2. Rapport Financier Détaillé,
3. Demande de Décaissement,
4. Note Explicative,
5. Rapport sur les Conditions Préalables.

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen et discussions, approuve les documents de décaissement de la Contribution du Gouvernement (GoB) ci-après, pour le trimestre de juillet à septembre 2026 :

1. Budget Détaillé,
2. Rapport financier détaillé,
3. Demande de Décaissement, et
4. Note explicative.

RESOLU QUE le Conseil d'Administration instruit la Coordination nationale à l'effet :

- ✓ d'associer le Gouvernement aux travaux à réaliser par le consultant chargé de la conception du projet MINIZEDAGA en vue de s'assurer de sa cohérence avec le Programme d'action du Gouvernement ;
- ✓ de relever les implications du retrait de la réhabilitation de la route Bohicon-Setto du périmètre du Compact sur la mise en œuvre du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) des personnes affectées par le projet ;
- ✓ Partager ces implications relevées avec le comité ad hoc composé du Secrétaire Général Adjoint de la Présidence de la République, Président du Conseil d'Administration et le Directeur de cabinet du Ministre de l'Economie et des Finances, Administrateur, dans l'objectif (i) de faire l'assurance qualité des éléments de langage (ii) de préserver les droits des Personnes Affectées par le Projet (PAP).

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen et observations, approuve le Plan de Passation des Marchés N°16 (PP16) pour la période du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027.

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen des mémorandums y afférents et discussions :

- ✓ Approuve le projet d'amendement n°1 type des accords d'entité de mise en œuvre signés ; et autorise la Coordination nationale à procéder en conséquence à la signature de l'amendement avec la Société des Infrastructures Routières et de l'Aménagement

du Territoire (SIRAT), le Ministère du Cadre de Vie et des Transports (MCVT) et les communes de Djidja et Dassa-Zoumè ;

- ✓ Approuve la proposition de résiliation de l'Accord d'Entité de Mise en Œuvre signé avec la commune de Bohicon et autorise le Coordonnateur National à y procéder, sous réserve de l'approbation du mécanisme de mise en œuvre ;
- ✓ Approuve l'Accord d'Entité de Mise en Œuvre avec le Ministère de la Famille et de l'Action Sociale et autorise la Coordination nationale à procéder à la signature de cet accord.

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen du mémorandum y afférent et discussions :

- ✓ approuve l'acte de donation des actifs du MCA-Bénin Régional au profit de la Société des Infrastructures Routières et de l'Aménagement du Territoire (SIRAT) ; et
- ✓ autorise la Coordination Nationale à signer ledit acte de donation avec cette structure bénéficiaire.

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen du mémorandum y afférent et discussions :

- ✓ approuve la modification apportée à la composition du Comité des Parties Prenantes ; et
- ✓ instruit la Coordination nationale à l'effet de mettre en place ledit comité.

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen du mémorandum y afférent et discussions :

- ✓ approuve la modification du Plan de Responsabilité Fiduciaire relative au traitement comptable des réévaluations des comptes bancaires en devise ; et
- ✓ autorise la Coordination nationale à mettre en œuvre le Plan de Responsabilité Fiduciaire ainsi modifié ;
- ✓ instruit la Coordination nationale à l'effet d'en rendre compte au Conseil de manière trimestrielle avec les documents financiers.

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen du mémorandum y afférent et discussions :

- ✓ Approuve les résultats des enquêtes réalisées par le Cabinet BIRCHES sur les rémunérations du personnel ;

- ✓ Autorise la Coordination nationale à mettre en œuvre le barème révisé, à la suite de cette étude.

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, instruit la Coordination nationale à l'effet de lui soumettre pour approbation, la stratégie de communication du MCA-Bénin Régional.

RESOLU EN OUTRE QUE le Coordonnateur National est autorisé à transmettre le cas échéant, à MCC pour avis de non-objection, tous les documents dûment autorisés, approuvés et ratifiés par les présentes Résolutions.

RESOLU ENFIN QUE les membres du Conseil d'Administration, le Coordonnateur National, les Directeurs et le Conseiller Général du MCA-Bénin Régional sont autorisés et instruits pour élaborer, signer tout document et prendre toute action en vue de la réalisation et de l'accomplissement de l'objectif des présentes Résolutions dans les limites de leurs compétences respectives.

Signées et mises en vigueur ce 16 juillet 2026.

/S/

Nom : **Hermann Orou TAKOU**

Titre : Président du Conseil d'Administration

/S/

Nom : **Corine OROUNLA TCHOKPONHOUE**

Titre : Conseiller Général du MCA-Bénin Régional,
Secrétaire du Conseil d'Administration